

MÉZIÈRES-EN-GÂTINAIS ■ Les heures supplémentaires d'une secrétaire interpellent des élus locaux

Deux élus dénoncent « un emploi fictif »

Voici presque trois ans, en 2022, deux élus du village de Mézières-en-Gâtinais ont fait un signalement au procureur de la République de Montargis.

Pascale Auditeau
pascale.auditeau@centrefrance.com

C'est une action peu commune et surtout dans un village de seulement 260 âmes.

Le 15 juillet 2022, voici près de trois ans, deux élus de Mézières-en-Gâtinais faisaient un signalement au procureur de la République de Montargis pour évoquer des faits illégaux, selon eux, qui se dérouleraient au sein même de la mairie. Ils n'hésitent pas à parler de « détournement de fonds publics et de suspicion d'emploi fictif ».

Précédemment, ils avaient déjà multiplié les courriers, tant auprès des services préfectoraux que de ceux de la Chambre régionale des comptes. En cause, les 25 heures supplémentaires payées chaque mois à l'une des deux secrétaires de mairie. Le nombre ne varie jamais, même pendant les périodes de vacances, et ces



SITUATION. Deux élus de Mézières-en-Gâtinais dénoncent des irrégularités. Tout est légal, selon le maire, Alain Thillou, qui se dit surpris. PHOTO P. A.

25 heures seraient reportées sur les bulletins de salaire chaque mois, systématiquement, sans plus de détails.

« Selon les besoins du service »

Une découverte et des démarches, parfois teintées de coups de gueule au conseil municipal, qui ont valu à Fabrice Lutton de se voir retirer ses délégations d'adjoint aux finances par le maire, Alain Thillou.

« C'est lors d'une permanence à la mairie que j'ai constaté les faits », relate celui qui reste conseiller municipal et qui évoque des déclarations d'heures supplémentaires « scannées » où seul le mois est modifié.

Les deux secrétaires de Mézières-en-Gâtinais y travaillent à temps partiel, à raison de 12 heures hebdomadaires pour chacune. L'une et l'autre exercent

également dans une autre mairie : 28 heures par semaine.

Seule l'une d'entre elles, qui serait chargée d'établir les bulletins de salaire, déclare ces fameuses vingt-cinq heures supplémentaires, majorées de 29,5 % pour les 14 premières, et de 31,5 % pour les 11 dernières. « Cette secrétaire fait déjà 172 heures par mois dans les deux mairies où elle est employée. Si on

y ajoute les 25 heures supplémentaires, cela fait 197 heures alors qu'un temps complet est de 151 heures mensuelles ! », calcule Fabrice Lutton, qui estime que cette situation pourrait perdurer depuis plusieurs années. En juin 2016, le conseil municipal votait, en effet, une délibération autorisant les heures supplémentaires des secrétaires. « Mais selon les besoins du service ! », souligne le conseiller municipal.

Un signalement inconnu de la mairie

M^e Jean-Christophe Casadéi est l'avocat des deux élus, dans un dossier d'abord défendu par l'un de ses associés. « Depuis trois ans, nous avons régulièrement fait des demandes auprès du parquet pour avoir l'état d'avancement du dossier. Dans cette affaire, 25 heures supplémentaires sont imputées de manière automatique, même pendant les congés : c'est quand même une curiosité ! On

peut noter aussi l'absence totale de contrôle de ces heures. La légalité pose question. »

Interrogé, le procureur de la République de Montargis, Jean-Cédric Gaux, confirme « que l'enquête est toujours en cours ».

Quant au maire de Mézières-en-Gâtinais, Alain Thillou, il se dit très étonné. L'affaire, pour lui, était classée et jamais, répète-t-il, il n'a entendu parler de ce signalement qu'il a découvert lorsque nous sommes allés le voir à la mairie, mardi. Mais il est affirmatif : « Il n'y a aucune illégalité dans cette affaire. La perception et la chambre régionale des comptes nous l'ont assuré. »

M^e Aurélie Weinkopf est l'avocate de la commune et de la secrétaire de mairie. Elle confirme que personne, depuis 2022, n'a été ni entendu ni convoqué par les enquêteurs. « La commune vient de découvrir ce signalement au procureur, qui étonne effectivement le maire, la question ayant d'abord été tranchée par le tribunal administratif et par la chambre régionale des comptes. » ■

LE GUIDE DE VOS VACANCES
2025
HEURES d'été

SPECTACLES | BALADES | VISITES | EXPOSITIONS

CentreFrance

LE GUIDE DE RÉFÉRENCE POUR VOS VACANCES

GRATUIT

Sites incontournables, loisirs en famille, événements culturels ou expériences insolites : le meilleur de votre département sélectionné pour vous.

Vivez l'été plus intensément !

Feuilletez le magazine et retrouvez tous les points de distribution